

Motion de Mme Alice Ecuivillon et M. Guy Savary: «Mur commémoratif au Palais Wilson».

(renvoyée à la commission des beaux-arts par le Conseil municipal lors de la séance du 7 juin 2000)

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 13 mars 2001 dans le rapport M-74A)

MOTION

Vu:

- la destinée humanitaire du Palais Wilson transformé en Maison des droits de l'homme;
- le mur existant qui borde la parcelle, côté lac;
- les initiatives nombreuses du Conseil municipal désirant rappeler la mémoire de personnages célèbres ou d'actions héroïques,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter le plus rapidement possible un rapport au Conseil municipal décrivant les différentes formes d'honneurs et de reconnaissance que notre Ville accorde à ses citoyens, habitants ou amis, afin d'honorer leur mémoire.

Parmi ces formes diverses d'hommages, nous avons relevé:

- les monuments publics commémoratifs;
- les plaques commémoratives;
- les noms de rue, de lieu, de parc, de bâtiments ou de salle;
- l'ensevelissement au cimetière de Plainpalais;
- la médaille «Genève reconnaissante»;
- le prix Paul Grüninger pour la défense des droits de l'homme;
- les divers prix, médailles et lettres de reconnaissance de la Ville;
- les aides spéciales liées au travail de mémoire (livres, films, etc.);
- ainsi que toute autre forme, non mentionnée, d'honneur ou de reconnaissance publique.

Dans ce rapport devront figurer les différents règlements et les critères d'attribution concernant ces actes de mémoire de la Ville, ainsi que la politique globale actuelle suivie par le Conseil administratif sur cet important sujet.